

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Monsieur Stéphane Chagnon et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

RÈGLEMENT NO. 018-2024

RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE MODIFIER L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT N° G-100.1 DE LA VILLE D'ACTON VALE

Attendu que la Ville d'Acton Vale a, le 16 novembre 2020, adopté le règlement n° G-100.1 et ayant pour titre « Règlement général de la Ville d'Acton Vale »;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 57 intitulé « *Stationnement de nuit durant l'hiver* »;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Pierrette Lajoie lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 et que le projet de règlement a été présenté à la même séance;

Attendu que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou un membre du conseil mentionne l'objet du présent règlement avant son adoption et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, le conseillère Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et résolu unanimement que le règlement numéro 018-2024 soit adopté et qu'il ordonne, décrète et statue ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1.

L'article 57 du *Règlement G-100.1* est **omis intentionnellement**.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière